



**SAINT-AQUILIN**

**Mairie  
Le bourg  
24110 SAINT-AQUILIN**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2013**

**Présents** : Josiane DURIEUX, Philippe MERLET, Annick DEZON, Pascal DEGUILHEM, Jean-Luc PARISOT, Christian JEAN, Céline MEDINA, Morgane de SEISSAN

**Absent excusés** : Rémi MARTRENCHAS et Jean-Luc BOMBAUT

**Délibérations**

↪ Retrait du droit de préemption sur la vente REBOUL et proposition d'acheter avec plusieurs acquéreurs l'ensemble de l'unité foncière en faisant trois lots.

↪ Dissolution du SIAS de Neuvic avec repartition du passif et de l'actif au prorata de la population de la commune et mise au rebus du matériel mobilier.

↪ Le compteur d'eau de Mr THIAM (locataire du logement communal de l'école depuis le 01/09/2008) alimente la garderie périscolaire. Il a été décidé de lui rembourser la consommation correspondant à la garderie.

↪ Renouvellement du Contrat Unique d'Insertion et l'avenant au CUI de Mr Laurent BORDES

↪ Mesdemoiselles GIRARDEAU et LAMBERT ont quitté le logement T3 et Mme VOROS occupe ce dernier depuis le 03/08/2013. Madame CORDIEZ a quitté le logement T4 n°3 le 26/08/2013.

↪ Désignation des représentants aux commissions de travail des élus pour accompagner la fusion des 3 communes :

Commission aménagement du territoire : Jean-Luc PARISOT

Commission moyens généraux : Annick DEZON

Commission services techniques : Christian JEAN

Service à la personne : Céline MEDINA et Morgane de SEISSAN

**Divers**

Le programme 2013 de la voirie a été réalisé.

Réception du devis estimatif du colombarium, les travaux sont à prévoir au budget 2015 ou 2016.

Le devis pour la conformité de la salle des fêtes est à revoir.

La commune avait gracieusement prêté à l'association Fil Vert, la salle des fêtes le week-end du 14 et 15 septembre pour organiser leur manifestation. Nous avons constaté des dégradations, le non respect du règlement intérieur de location de la salle, etc... Au titre des dommages subits, une participation de 100,00 € est demandée à l'Association et la salle des fêtes ne leur sera plus prêtée.